

Déposé le : 2015-06-09

N° de dépôt : CAT- 060

Secrétaire : Maxime Pouclet

9 juin 2015

Projet de loi d'intérêt privé 208, Loi concernant la Ville de Saint-Félicien

Monsieur le Président,
Membres de la Commission de l'aménagement du territoire,

Je m'appelle Jonathan Hamel et je suis un entrepreneur de Saint-Félicien. Le projet de Parc agrothermique suscite d'importantes craintes au sein de la population de Saint-Félicien. Le projet, annoncé en grande pompe en 2009, n'a toujours pas débouché, et ce, après plus de 6 ans et plusieurs millions de dollars de dépensés à même les fonds publics de la Ville de Saint-Félicien.

D'abord, il est légitime de contester l'appellation même de « Parc agrothermique » ainsi que le libellé « Parc industriel » tel qu'exprimé dans le projet de loi d'intérêt privé 208, Loi concernant la Ville de Saint-Félicien. À ma compréhension, un parc industriel peut se définir comme une zone délimitée dans une municipalité dans le but de favoriser l'établissement de plusieurs entreprises. Or, depuis les débuts du projet de Parc Agrothermique, une seule entreprise a répondu à l'appel.

L'entreprise Les Serres Toundra inc. présente un montage financier nébuleux. En fait, aucun investissement significatif à la hauteur des 100 M\$ promis depuis l'annonce en grande pompe, une première fois en octobre 2013 (en pleine campagne électorale municipale), et une deuxième fois en avril 2014 (en pleine campagne électorale provinciale), ne semble avoir été fait. Pourtant, lors de l'annonce officielle du lancement du projet des Serres Toundra, les promoteurs Éric Dubé et Caroline Fradet avaient été clairs indiquant que ce projet décliné en 3 phases était financé par le privé.

En février 2015, 385 citoyens de Saint-Félicien se sont même déplacés pour signer le registre municipal afin de forcer la tenue d'un référendum sur le règlement d'emprunt de 7 M\$ pour le financement des infrastructures d'accueil pour les Serres Toundra. À plusieurs reprises durant ce débat, le maire de Saint-Félicien a affirmé avec vigueur que cet emprunt était le dernier obstacle qui se dressait devant le projet et que tout déboucherait rapidement par la suite. Il a également affirmé que : « Les légumes devraient se trouver sur les tablettes au plus tard à l'automne 2015, sans quoi l'entreprise Les Serres Toundra inc. perdra toute crédibilité auprès de son client Sobey's ».

Le maire de Saint-Félicien a exercé une pression constante sur les citoyens. À plusieurs reprises, il les a placés devant le fait accompli sans toutefois arriver à quelque progrès significatif que ce soit et ce, même après plus de 10 ans de démarches et des millions de dollars investis. À ce propos, jamais le maire ni son administration n'ont été en mesure de chiffrer et d'annoncer publiquement le montant total que la Ville de Saint-Félicien a dépensé dans cette aventure. En aucun cas ni à aucun moment depuis des mois de discussion et de débats, il n'a été question d'un projet de loi d'intérêt privé qui donnerait à la Ville des pouvoirs additionnels et quasi exclusifs.

La viabilité du projet n'a jamais été démontrée. Le secteur de la culture en serre est extrêmement compétitif : la preuve est que d'importants joueurs nationaux ont fait faillite dans les derniers mois,

incapables de faire face à la concurrence mexicaine, en plus de vivre avec une importante pénurie de main-d'œuvre. Il est important de mentionner que les promoteurs, M. Éric Dubé, Mme Caroline Fradet et Produits Forestiers Résolu n'ont aucune expérience dans la culture en serres. La construction et l'exploitation seront entièrement sous-traitées à des intérêts étrangers.

Dans ce projet, la proximité du maire Gilles Potvin avec les promoteurs Éric Dubé et Caroline Fradet est troublante : le maire a même dernièrement participé à un voyage d'affaires en Hollande en compagnie des promoteurs. Cette proximité inquiète beaucoup les citoyens. Les pouvoirs additionnels et surtout l'immunité qui seraient consentis à la Ville par ce projet de loi privé m'incitent à penser que la création d'un organisme à but non lucratif mandataire de la ville ne ferait qu'amplifier la crainte qu'ont les citoyens de faire un chèque en blanc.

En conclusion, je crois que nous assistons à un dérapage évident d'une administration municipale qui a perdu de vue la mission première d'une ville, c'est-à-dire de livrer des services aux citoyens. Une ville n'est pas un fonds d'investissement, une ville n'est pas un promoteur. Dois-je vous rappeler que plus de 500 résidences à Saint-Félicien n'ont toujours pas accès à l'eau potable, soit près de 5 % de la population?

Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission, je vous invite à consulter l'historique du projet en annexe pour constater l'improvisation qui le caractérise. Je vous demande de rejeter ce projet de loi privé qui est un affront à la démocratie municipale et à la mission première d'une ville.

Je vous remercie.

Jonathan Hamel.